CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire
29 mai 2026, 8 h

Vidéoconférence Zoom

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bergeron, Cathia
Bergeron, Dean
Bourque, Vickie
Brouillet, Eugénie
Choquette, Claude
Côté, Alain
Dallaire, Michel
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Dorval, Guy
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean
Labelle, Bernard
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Levesque, Frédéric
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Pons, Frank
Roussin, Étienne
Saucier, Linda

Personnes absentes :

Garon, Caroline
Martin, Sabrina
Pérusse, Louis
Vaillancourt, Laurence

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance extraordinaire du 29 mai 2026 ouverte à 8 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-86

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mai 2026.

ORDRE DU JOUR COURANT

3. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

3.1 **Projet de développement d'une installation souveraine de calcul informatique de pointe (DISCIP) : acceptation de principe de l'orientation de développement et autorisation conditionnelle de passage en phase de planification** (DA-2026-298)

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) introduit le point en indiquant qu'il s'agit d'une autorisation visant à permettre le dépôt d'une demande de subvention à fort potentiel, tant pour l'amélioration des installations de l'Université Laval que pour le rayonnement de ses activités et l'attraction de chercheurs.

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation poursuit en rappelant que le Canada et le Québec souffrent d'un déficit majeur en infrastructure de calcul de haute performance. Le financement public est essentiel pour les développer, combler ce retard et assurer la sécurité et la souveraineté des données de recherche.

En décembre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé la Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'intelligence artificielle (IA). Cette stratégie prévoit des investissements de 2 G$, dont un Programme d'infrastructure de calcul souveraine (PICS) pour l'IA. Dans le cadre d'une première phase du PICS au printemps 2025, un appel à présenter des déclarations d'intérêt non contraignantes a été lancé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le porteur du programme au sein de l'appareil fédéral. Avec l'appui du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et de concert avec d'autres organisations québécoises, l'Université a manifesté son intérêt pour accueillir cette infrastructure.

En prévision de la seconde phase d'appel à proposition du PICS, l'Université a lancé une étude d'avant-projet visant à définir les caractéristiques et identifier les coûts d'une telle infrastructure. L'appel à projets a finalement été lancé le 15 avril dernier et les propositions doivent être soumises avant le 1er juin. L'enveloppe disponible est de 890 M$ et couvre, en plus de la construction du site et l'acquisition de la puissance de calcul, l'exploitation du site pour une période de sept ans. La vice-rectrice énumère les bénéfices primaires et corolaires pour l'Université Laval d'accueillir l'infrastructure.

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation complète en présentant : 1) l'expertise de l'Université Laval dans ce domaine ainsi que ses avantages en matière immobilière (exemption à la règlementation municipale en matière urbanistique); 2) l'échéancier prioritaire; et 3) les considérations financières liées au projet.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'intérêt que porte l'Université à ce projet ainsi que les bénéfices qu'il procure aux établissements universitaires; 2) le financement des coûts d'exploitation et de maintien d'actifs au-delà de la septième année; 3) les expériences passées de l'Université dans des contextes similaires, sur lesquelles elle peut s'appuyer; 4) les risques financiers; 5) la mise en évidence de

l'avantage du faible niveau de nuisance sonore associé à l'emplacement privilégié du bâtiment; et 6) les discussions des membres du CRII relatives aux risques de capacité de réalisation.

En terminant, les membres du Conseil soulignent l'importance que l'Université conserve toute la marge de manœuvre quant au mode de réalisation du projet, ceci compte tenu des risques identifiés à ce sujet.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-87

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'approuver le dépôt du projet de développement d'une installation souveraine de calcul informatique de pointe (DISCIP) au Programme d'infrastructure de calcul souveraine (PICS) pour l'intelligence artificielle d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE);

D'accepter, en principe, le projet de développement d'une installation souveraine de calcul informatique de pointe (DISCIP);

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières et conditionnellement à l'obtention du financement requis dans le cadre du Programme d'infrastructure de calcul souveraine (PICS) et à l'autorisation du Conseil des ministres de soustraire l'Université à l'application de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques, le passage du projet de développement d'une installation souveraine de calcul informatique de pointe (DISCIP) à la phase de planification;

D'autoriser le financement de la phase de planification à la hauteur de 20,8 M$ provenant, le cas échéant, de la subvention octroyée par le gouvernement fédéral; et

De revenir, le cas échéant, auprès du Conseil d'administration afin de préciser les modalités de réalisation du projet.

4. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2026-88

De lever la séance.

La séance est levée à 8 h 42.

Le président, La secrétaire,

Jean Houde Anne-Marie Laflamme